



Gonesse, le 26 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE DE M. JEAN-PIERRE BLAZY

Président de l'association « Ville & Aéroport »
Député-Maire de Gonesse

Projet de loi de finances rectificative pour 2014

TAXE SUR LES NUISANCES SONORES AERIENNES

**Jean-Pierre Blazy propose la suppression de son plafonnement
et un retour au tarif en vigueur en 2013**

A l'occasion de l'examen du Projet de loi de finances rectificative pour 2014, Jean-Pierre BLAZY a défendu hier au Parlement un amendement de suppression du plafonnement de la Taxe sur les nuisances aériennes (TNSA) affectée au dispositif d'aide aux riverains pour l'insonorisation des logements. Cet amendement a été rejeté par le gouvernement tout comme celui défendu par son collègue Jacques-Alain Bénisti.

L'objectif était de revenir sur une disposition instituée par la loi de finances 2014 (article 65) qui plafonne la fiscalité affectée aux organismes chargés de mission de service public dans un souci de meilleure gestion budgétaire. Or, s'agissant de la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA), un tel plafonnement à 49 millions d'euros par an ne se justifie pas puisque le produit de la taxe n'est pas affecté au financement d'un organisme, mais d'une aide directe aux riverains.

Sous le double effet de la baisse des tarifs de la TNSA décidée en mars 2013 par arrêté ministériel pour Paris-CDG, Paris-Orly, Nice-Côte-d'Azur et du plafonnement institué par l'article 47 de la loi de finances pour 2014, la situation du fonds d'aide à l'insonorisation s'est sérieusement dégradée ces derniers mois. Les dossiers de demande d'aide à l'insonorisation sont bloqués depuis décembre faute de financement disponible. En 2013, le solde de la TNSA était déficitaire de 48.5 millions d'euros cumulés pour les trois aéroports parisiens par rapport aux engagements. Les délais d'attente sont désormais estimés à deux ou trois ans pour les riverains des aéroports franciliens, contre une moyenne de 10 mois auparavant.

L'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) parle de « régression » au moment même où les gestionnaires de cette aide doivent faire face à un afflux de dossiers et à une progression de leurs besoins en trésorerie. Le nombre de logements éligibles a augmenté significativement avec la révision des Plans de Gêne Sonore et le prolongement en 2014 du taux d'aide à l'insonorisation de 100% pour les plateformes aéroportuaires acnusées.

Un rapport du Conseil général de l'écologie et du développement durable (CGEDD) remis récemment au secrétaire d'Etat aux Transports proposerait de prendre sur les crédits de la TNSA des aéroports régionaux pour combler les manques enregistrés à l'échelle des aéroports parisiens et d'autoriser Aéroports de Paris, gestionnaire du dispositif d'aide aux riverains, à faire des avances de trésorerie avec garantie de l'Etat d'au moins 20 millions d'euros.

Pour Jean-Pierre Blazy ces propositions ne règlent en rien le fond du problème. Il s'agirait plutôt de revenir au tarif antérieur de la TNSA en vigueur en 2013 d'une part, de supprimer son écrêtement dans le cadre du prochain projet de loi de finances 2015 d'autre part. Enfin, il faut pérenniser l'aide à 100% au-delà du 31 décembre 2014. Telles sont les conditions pour garantir le financement du dispositif d'aide aux riverains et le droit à la réparation pour les riverains d'aéroports qui subissent au quotidien les nuisances sonores et atmosphériques générées par le trafic.

Jean-Pierre Blazy et les élus du réseau national Ville et Aéroport continueront de sensibiliser le gouvernement sur ce sujet sensible afin qu'il apporte des réponses concrètes visant à garantir le financement du dispositif d'aide aux riverains alimenté par la TNSA.

Contact presse

M. Julien DELANNAY, Chargé de mission
01.39.85.95.96 - 06.29.14.27.09